

Le dangereux Francis Lalanne convoqué pour... « atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation » !

écrit par François des Groux | 23 février 2021



En France, « racisés » et « Indigènes » peuvent manifester illégalement et violemment, pendant l'état d'urgence sanitaire, à la mémoire d'un délinquant multirécidiviste mort en tentant de fuir les gendarmes et contre « les violences policières » ([Comité Adama Traoré](#)).

On peut aussi, avec les islamo-gauchistes de LFI et du NPA, soutenir la partition islamiste au cri d'*Allah akbar* ([manifestation contre l'islamophobie](#)).

On peut également s'habiller en noir, cagoulé, pour chasser des nazis imaginaires, casser des vitrines « capitalistes », foutre le bordel dans les manifestations pacifiques et appeler à l'anarchie sans être jamais inquiété par le pouvoir en place (c'est le rôle de ses alliés Black Blocs et antifas).

On peut, sans problème, fomenter régulièrement, des émeutes en banlieues à la moindre racaille se pétant la gueule sur une

moto volée.

Enfin, sans que le gouvernement ne réagisse jamais, on peut taguer ACAB et crier « mort aux flics » (plus exactement, dans les Yvelines, [« Tuez-les, tuez-les ! »](#))

Et à des policiers brûlés au cocktail Molotov, souffrant seuls dans leur chambre d'hôpital, nos « élites » préféreront toujours une Léonarda, un Théo ou un Zecler.

On peut donc porter atteinte tous les jours aux « *intérêts fondamentaux de la nation* » sans que la justice macronienne ne s'en émeuve. Depuis plus d'un siècle, c'est d'ailleurs le leitmotiv de l'extrême-gauche coco-trotskyte rêvant d'un hypothétique « Grand soir », même après 60-80 millions de morts.

Mais, en Macronie-2021, on ne peut pas, à la frontière, se poster en doudoune bleu-schtroumpfe pour alerter les Français sur l'invasion migratoire et l'islamisation de la France. On ne peut pas non plus se révolter en Gilet jaune contre le totalitarisme LREM ou la dictature sanitaire.

Comme Macron *Imperator* ne peut embastiller [66 millions de procureurs](#), sa « Justice » doit faire des exemples et c'est contre le dangereux écolo-barde [Francis Lalanne](#) qu'elle ressort un [vieil article](#) datant de la loi sur la liberté de la presse (1881) modifié... en mars 2019, sous Macron confronté à la révolte des Gilets jaunes.

Après avoir accusé les membres de GI de se déguiser en gendarmes, le gouvernement pourchasse désormais les poètes rebelles aux cheveux longs, coupables d'atteindre « *aux intérêts fondamentaux de la nation* ».

Ainsi, voici le quelque peu lunaire Francis Lalanne, 62 ans, menacé de 5 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende pour avoir appelé à la « *désobéissance civique* » et l'armée au secours !

Et tant qu'à faire, on inquiète également le patron de France Soir (un site « *complotiste* » pour les médias *Macron-friendly* comme [Huffpost](#)), Xavier Azalbert, coupable d'avoir hébergé sa tribune appelant à la « *mobilisation générale* ».

Serions-nous revenus aux temps des procès de Moscou ou ceux de l'OAS ?

Car, pendant ce temps, le Monde ou Libération publient, tribune après tribune, des articles à la gloire de [l'islamo-gauchisme](#); le mini-Pol Pot [Geoffroy de Lagasnerie](#) peut demander tranquillement sur une radio d'État à « *reproduire un certain nombre de censures dans l'espace public* » (et le goulag pour ses opposants idéologiques ?) et l'ancien Sarko-boy Azouz Begag avertir, dans un grand hebdomadaire subventionné, que les musulmans français ne s'intégreront jamais, quitte à prendre les armes pour garder « *leur socle identitaire* » lié à l'islam.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/02/22/azouz-begag-a-envoye-un-ultimatum-a-la-france-la-soumission-ou-la-guerre/>

Francis Lalanne visé par une enquête pour atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation

C'est une infraction extrêmement rare. Selon nos informations, le parquet de [Paris](#) a ouvert, le 27 janvier dernier, une enquête préliminaire contre [Francis Lalanne](#), chanteur et figure des Gilets jaunes.

La justice lui reproche des faits de provocation publique non suivie d'effet, à la commission d'un crime ou d'un délit portant atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation. Des faits passibles de cinq ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

L'homme a été entendu le 5 février dernier à la Brigade de répression

de la délinquance contre la personne (BRDP), dans les locaux de la Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ), au 36 rue du Bastion, à Paris.

Une convocation a également été adressée au patron du site France Soir, anciennement un des plus grands quotidiens de France qui a cessé de paraître avant de renaître en ligne, qui avait hébergé la tribune de Lalanne dans laquelle ce dernier appelait à la « mobilisation générale du peuple français contre la tyrannie ».

« J'appelle »

Dans sa charge contre le pouvoir, intitulée « J'appelle » et publiée le 22 janvier 2021, Lalanne estimait que la « criminalisation permanente des individus que nous sommes, par les structures de l'État et les médias, est constitutive de tyrannie ». Avant de préciser : « Le chef de l'État et son gouvernement s'essuient les pieds sur le droit républicain comme sur un paillason. »

Le chanteur se faisait ensuite plus véhément, expliquant qu'il fallait mettre « l'État hors d'état de nuire au peuple français » et « mettre en demeure les structures de l'État de faire cesser le trouble manifestement illicite infligé à la nation par son gouvernement ».

Son texte critiquait également la politique sanitaire du gouvernement, considérant, par exemple, que « le confinement de personnes asymptomatiques ou en bonne santé est une aberration scientifique ».

Loin de s'arrêter là, la figure des Gilets jaunes, investie dans le mouvement de contestation depuis décembre 2018, appelait à la « désobéissance civique » contre le totalitarisme du gouvernement.

« De même, et si de besoin, ajoutait-il, il est du devoir de l'armée française pour assurer la sûreté du peuple français [...] de procéder à la mise à pied des auteurs du coup d'État – c'est-à-dire de l'actuel gouvernement ; et ce, afin de rétablir le droit républicain »...

<https://www.lepoint.fr/societe/francis-lalanne-vise-par-une-enquete-po>

ur-atteinte-aux-interets-fondamentaux-de-la-nation-22-02-2021-2415022_23.php

Et pour Azouz Begag et ses coreligionnaires, pas d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ?

« Quand vous avez une partie de la population musulmane qui est à fleur de peau sur la question du blasphème et des caricatures : **faut pas toucher**. Je connais la posture figée, intransigeante, qui voudrait qu'en France, pays de liberté, on fasse ce qu'on veut !

Mais il y a l'autre, plus conciliante, qui prend en compte le caractère sacré et épidermique de l'identité musulmane chez les jeunes en particulier. Partout à travers le monde. **On ne touche pas à Mahomet**. Surtout quand la foi est la première pierre du socle identitaire de la personne.

D'aucuns préféreront mourir et vivre en martyr en défendant l'honneur de leur religion et du Prophète, plutôt que de se laisser « souiller » par des caricatures. On en est là. La religion est un sujet brûlant. Irrationnel... »

https://www.lepoint.fr/politique/azouz-begag-la-peur-des-musulmans-est-ancienne-en-france-20-02-2021-2414748_20.php#xtmc=begag&xtnp=1&xtcr=1

Tiens, pour lui faire de la pub avant qu'il ne disparaisse de YouTube pour cause de complotisme et d'atteinte « aux intérêts fondamentaux de Macron », voici une chanson de Francis Lalanne accompagnant le film « *Le Passage* » (1986), avec Alain Delon.